



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 174

semaine du 12 au
18 novembre 1982

nouvelles csn

***Vous voulez négocier
M. Lévesque?
On vous prend au mot!***

**EFFORT
DU
FRONT
COMMUN
EN VUE
D'UN
RÈGLEMENT**





agenda du mouvement

novembre

- 10-12 CSN bureau confédéral, à Québec
- 11-14 **Festival d'automne de la vidéo** quatre soirées de vidéos, au café-bar L'entre-nuit, rue Rachel, à Montréal
- 12-14 **conseil central des Laurentides** congrès régulier
- 18-19 CSN session de formation pour les salarié-e-s sur les changements technologiques, à Montréal
- 24-27 **conseil central de Sherbrooke** congrès régulier
- 30-1-2 CSN comités de la condition féminine des conseils centraux et des fédérations: préparation du colloque international sur les **effets des conditions de travail sur la santé des femmes**, à Montréal

décembre

- 2-3 CSN session de formation pour les salarié-e-s sur les changements technologiques, à Québec
- 3-4 **conseil central de Drummondville** mini-congrès
- 9-11 FNSBB congrès spécial de la fédération, à Québec
- 13 CSN réunion du comité de la condition féminine
- 15-17 CSN conseil confédéral, à Montréal

contrairement aux prétentions d'Ottawa

LA CAISSE DE DÉPÔT DOIT NOUS SERVIR ENCORE DAVANTAGE

La CSN a dénoncé cette semaine, l'attitude du gouvernement fédéral dans ses attaques contre la Caisse de Dépôt du Québec et continue de proposer qu'au contraire, la Caisse serve encore davantage au développement de l'économie québécoise. C'est tout ce qu'a soutenu le président de la centrale, Donatien Corriveau.

Ce dernier s'en est pris en particulier au ministre André Ouellet, qui a déclaré que la

Caisse de Dépôt constituait la principale cible du projet de loi S-31.

"Nous avons toujours soutenu que la Caisse de Dépôt avec son actif de plus de \$14 milliards devait encore davantage servir d'instrument privilégié pour notre développement économique", a déclaré le président de la centrale.

"On voit ce qui arrive quand on se laisse développer par les autres", a-t-il ajouté en faisant allusion à la compagnie Iron Ore.

Ça négocie chez Direct Film!

Les négociations entre le syndicat des employé(e)s de Direct Film et l'entreprise belge ont débuté il y a trois semaines. Le syndicat, qui représente quelques 170 membres oeuvrant dans 72 magasins à l'extérieur de Montréal, revendique la reconnaissance de l'ancienneté selon le nombre d'heures travaillées, des salaires selon le nombre d'années de service, une prime de \$100.00 en cas de vol à main armée ou d'une tentative de vol, une semaine de travail régulière et plusieurs autres points. Accrédités depuis juillet 1982, les employé(e)s de Direct Film en province négocient une première convention

collective.

Au mois de mai prochain, ce sera au tour des 347 employé(e)s des 97 magasins du Montréal Métropolitain d'entreprendre la ronde de négociations avec le propriétaire de cette entreprise de finition de photographies, Adrien Castegnier. Le salaire horaire des employé(e)s de Direct Film de la région de Montréal, qui négocieront une deuxième convention, varie entre \$7.50 et \$9.50. Celui des employé(e)s de la province se situe aux alentours de \$4.84 de l'heure. Le chiffre d'affaires de Direct Film atteindrait, de l'aveu même du propriétaire, la rondelette somme de \$60,000,000.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois, Cécile Truffeau, Jean Cédras, Thérèse Nadeau, Vincent Rowell.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Célestin Desjardins

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

Alfred Charpentier

un pionnier qui disparaît

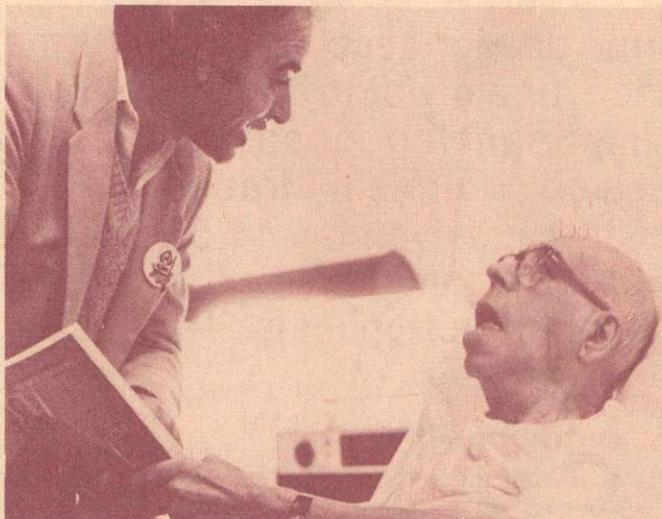
Il faut, bien sûr, se replonger dans le contexte socio-politique d'une époque pour comprendre qu'on ait pu, à un moment donné, s'interroger sur des questions dont les réponses aujourd'hui nous apparaissent claires. Il en va de même de la façon de dire les choses.

Ainsi, quand Norbert Rodrigue était allé rencontrer Alfred Charpentier, ce dernier avait lancé: "Es-tu content de la CTCC, mon garçon?". Pour ajouter ensuite, sur le ton de la confiance: "Tu sais, les mots de la CTCC sont différents de ceux de la CSN, mais le coeur est le même".

Un exemple.

Dès 1918, soit trois ans avant la fondation de la CTCC, au cours d'un débat avec l'abbé Maxime Fortin, Alfred Charpentier avait plaidé en faveur de la constitution d'un fonds de défense.

"Si le droit de grève est reconnu dans la constitution d'un syndicat, il faut aussi qu'il soit pourvu d'un fonds de grève. Sans cette menace pour le patron, nous n'aurions qu'un droit de sanction, et partant sans efficacité".

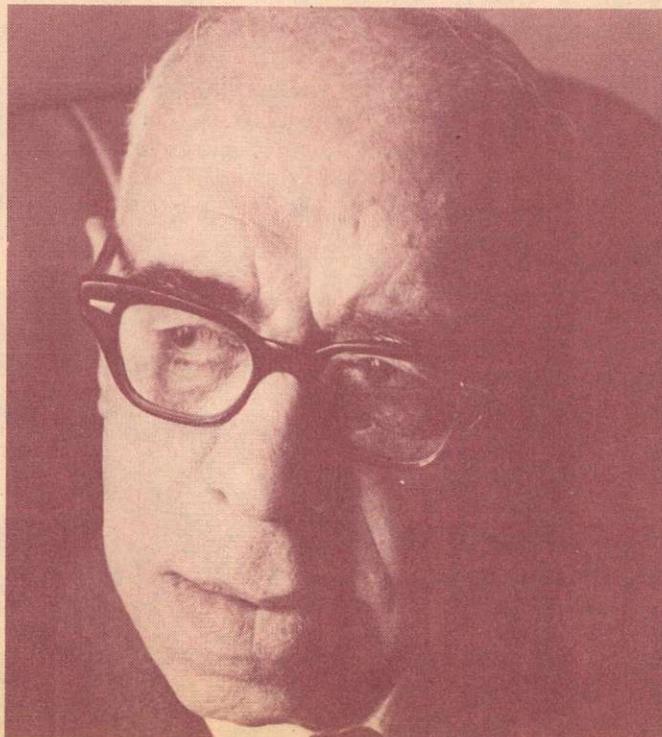


Le 13 novembre dernier, Alfred Charpentier, militant de la CTCC de la première heure, est décédé à l'âge de 93 ans.

Fin septembre 81.

Dans un centre d'accueil pour personnes âgées de l'est de Montréal, le président de la CSN du mo-

ment, Norbert Rodrigue, se penche au-dessus d'un vieillard de 92 ans. Il tient un livre dans ses mains.



C'est l'Histoire de la CSN, de 1920 à 1980.

Si ce vieillard avec lequel discute Norbert Rodrigue est vivement intéressé par le volume, c'est qu'il a été, pendant des décennies, intimement mêlé aux actions qui en composent la trame.

Fondateur, en 1921, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, cette CTCC qui se transformera, 40 ans après, en Confédération des syndicats nationaux, la CSN, Alfred Charpentier en a dirigé les destinées à la présidence, de 1935 à 1946. C'est à ce moment qu'il fut remplacé par Gérard Picard et que Jean Marchand devient secrétaire-général du mouvement.

Ainsi, de la même façon qu'on peut affirmer que Gérard Picard est le père de la CSN moderne, il faut dire d'Alfred Charpentier qu'il fut une figure de proue de la CTCC naissante.

Dans l'Histoire du mouvement ouvrier au Québec, publié par la CSN et la CEQ, on dit d'Alfred Charpentier qu'il fut "le principal idéologue de la CTCC pendant les vingt premières années de la centrale..." C'est un briqueteur qui fut d'abord membre d'une union "internationale" et qui en est arrivé à la conclusion que la seule façon de "nationaliser" le syndicalisme canadien était, dans un premier temps, de créer des syndicats catholiques au Québec".

MENASCO

les employés demandent un médiateur

Le profil économique de Menasco tend à confirmer que ce lock-out est inutile. Menasco, une division de la multinationale américaine Colt, est le plus important fabricant de train d'atterrissage et de systèmes de contrôle hydraulique au Canada.

Son chiffre d'affaires est évalué à 44.5\$ millions et ses profits à 3.3\$ millions. dans le complexe Colt, les ventes de Menasco atteignent 7.5% de la production mais 20% des bénéfices...

Après plus de quatre mois de lock-out, l'Association des employés de la compagnie Menasco de ville St-Laurent demande la nomination d'un médiateur spécial qui aura le mandat d'effectuer une recommandation aux deux parties. Les faits suivants l'obligent à effectuer cette demande: deux conciliateurs ont déjà été assignés à ce dossier, il n'y a eu aucune rencontre de conciliation depuis le 2 septembre dernier, et en dépit d'une contre-proposition syndicale acheminée à la compagnie par l'intermédiaire d'un conciliateur, Menasco s'est retranché dans un mutisme complet.

un lock-out injustifié

Menasco a décrété un lock-out car, et c'est contraire à ce que prévoit le Code du travail, elle ne reconnaît pas l'entente de service intervenue avec la CSN.

Les revendications des travailleurs de Menasco ne justifient pas un lock-out. En effet, les négociations achoppent sur quatre points seulement, et dans deux de ces cas les employés demandent de reconduire les clauses de la convention précédente. C'est le cas notamment pour la clause de transfert et de mobilité du personnel

et la clause d'activités syndicales.

Au chapitre des activités syndicales, Menasco voudrait bien que les libérations syndicales se limitent aux seules réunions, éliminant ainsi toute autre activité comme la formation, l'éducation, le déplacement pour ensuite à l'intérieur, etc... L'ingérence de Menasco dans la vie syndicale va beaucoup plus loin que ça encore. Si les travailleurs écoutaient Menasco, c'est la direction de cette entreprise qui autoriserait les libérations syndicales. Quant aux différends au chapitre des augmentations salariales, il n'y a pas là non plus motif à lock-

out.

Menasco a aussi démontré son intransigeance en refusant de considérer les griefs qui ont été déposés depuis la fin de notre convention, le 3 février dernier, une quinzaine tout au plus. L'Association des employés a plutôt proposé à Menasco de tenter de régler ces griefs dans les trente jours suivant la signature de la convention, et dans les cas où il n'y aurait pas entente, de remettre le tout entre les mains d'un arbitre. Mais Menasco a fait la sourde oreille à cette proposition. Enfin, les pourparlers concernant le protocole de retour au travail n'ont pas été entamés.



Ce que les syndiqués veulent, c'est un règlement négocié. Ils espèrent donc encore arriver à une entente avec la Commission de transport avant le déclenchement de cette grève générale illimitée.

Actuellement, il y a trop peu de demandes en suspens pour justifier l'attitude intransigeante de la direction de la CTCUM à l'endroit des syndiqués de l'entretien.

Depuis les dernières propositions syndicales, déposés le 8 novembre, la direction de la CTCUM oppose une fin de non-recevoir aux demandes des négociateurs syndicaux.

Aux yeux des syndiqués de l'entretien, cette position incompréhensible de Lawrence Hanigan et des négociateurs patronaux en est une d'affrontement.

Aux yeux de la population, il devient de plus en plus clair que ce sont ces derniers qui sont les seuls responsables du conflit qui s'éternise.

Les employés d'entretien ont réduit leurs de-

Conformément aux décisions de son assemblée générale, le syndicat des 2,200 employé-e-s d'entretien du métro et des autobus de la Communauté urbaine de Montréal seront en grève en même temps que les salarié-e-s du secteur public et parapublic.

Cette grève est le seul moyen pour les syndiqués de l'entretien de la CTCUM d'obtenir un règlement du conflit qui les oppose à la direction de la Commission de transport depuis plus d'un an.

mandes. Ils ont même abandonné plusieurs demandes prioritaires pour ne conserver que les demandes salariales de 7% et 6% avec le maintien de la formule d'indexation, déjà prévue à la convention collective expirée le 11 janvier 82.

Tous connaissent les problèmes graves de sécurité-santé que rencontrent les syndiqués de l'entretien de la CTCUM. Ils abandonnent la plupart de leurs demandes pour ne conserver que celle d'une sécurité de salaire et d'emploi en cas d'accident grave, une clause semblable à celle déjà négociée et obtenue du Gaz Métropolitain.

En plus de cette demande, le syndicat revendique de connaître la liste des travaux à forfait de la CTCUM et l'accès aux programmes d'avancement des gens de métier pour les aides rattachés à un métier...

Nous ne comprenons pas pourquoi les négociateurs de la CTCUM et leur patron Lawrence Hanigan préfèrent utiliser tous les moyens répressifs mis à leur disposition par un gouvernement et une justice complaisante plutôt que de s'asseoir pour négocier.

Ce n'est pas avec des outrages au tribunal, des poursuites, des amendes et des injonctions, ni avec des

peines d'emprisonnement, que les travailleurs et travailleuses de l'entretien vont croire à la bonne foi de négociateurs qui sont réticents à s'asseoir à la même table pour négocier.

Pourquoi, en novembre 82, sont-ils encore une fois contraints de recourir au moyen ultime de la grève, comme ce fut le cas dans toutes les négociations antérieures? Parce que les patrons de la CTCUM refusent systématiquement encore une fois de négocier de bonne foi.

L'intervention du ministère du Travail dans la négociation s'est avérée nulle, infructueuse et une perte de temps pour les parties. Tant que la Commission de Transport maintiendra son attitude négative, peu soucieuse du bien commun, et qu'elle se réfugiera derrière les diktats de Jean-Roch Boivin, le chef de cabinet du premier ministre québécois, et de ses acolytes, l'intervention des agents du ministère s'avèrera toujours impuissante.

**si le front commun sort,
le syndicat de l'entretien
de la CTCUM sort.**



le gouvernement lance un ultimatum au front commun

SECTEUR PUBLIC

● ACCORD NÉGOCIÉ D'ICI TROIS SEMAINES

● AUCUNE GRÈVE TOLÉRÉE

SINON C'EST LE DÉCRET!



Les trois centrales, à la suite de longs pourparlers qui se sont poursuivis jusqu'aux petites heures vendredi matin, ont décidé de prendre au mot le premier ministre Lévesque et de retourner à la table centrale et aux tables sectorielles avec l'objectif clair de vérifier le sérieux du gouvernement.

S'il est vrai, ont soutenu les centrales, que le Gouvernement, comme le déclarait jeudi René Lévesque, "a choisi la voie de la négociation, et c'est pourquoi j'ai demandé aux négociateurs patronaux de déposer, dès les prochains jours, un cadre général de règlement", nous sommes prêts à aller mesurer le bien-fondé de cette déclaration.

des principes

Le front commun s'est entendu sur la défense des principes suivants à la table centrale:

- négociation qui ne peut permettre des salaires moindres que ceux déjà consentis par la convention collective 79-82 y incluant la progression normale dans les échelles;
- négociation d'une masse salariale permettant des aménagements supplémentaires pour protéger le pouvoir d'achat des plus bas salariés;
- élimination des discriminations;
- reconnaissance par le Gouvernement du principe que les points suivants doivent être objet de négociation:
 - condition féminine (droits

parentaux, garderies, action positive, etc.)

— changements technologiques et effets sur l'emploi

— inclusion des groupes (cartographie, collèges privés, garderies)

emploi

Au niveau des tables sectorielles, le front commun établit comme principale priorité les différentes mesures propres à assurer le maintien de l'emploi: par la sécurité d'emploi, le plancher d'emploi et la tâche dans l'enseignement.

Ces grandes orientations syndicales ont fait l'objet d'une conférence de presse vendredi après-midi à Québec. À l'ensemble des tables de négociation, les porte-parole syndicaux étaient disponibles pour mener une négociation intensive dès vendredi soir.

Commentant les derniers événements, le président de la centrale, Donatien Corriveau, a déclaré à nouvelles csn qu'à son avis, cet effort du front commun prend en compte l'ensemble de la réalité économique québécoise et devrait conduire à un règlement satisfaisant pour nos membres, au plan des salaires et à celui de l'emploi.



CORRECTION

En page 11 du numéro 172 de nouvelles csn, où il était question d'une "suspension au cegep Sorel-Tracy", une fausse information s'est glissée dans la deuxième colonne du texte où nous disions que "les cadres avaient touché une augmentation de 10%". L'erreur: nous n'aurions pas dû quantifier cette augmentation puisqu'elle était variable d'un cadre à l'autre. Voilà.

nouvelles csn 11

**sion au cégep Sorel-Tracy
IQUE DES DROITS FONDAMENTAUX**

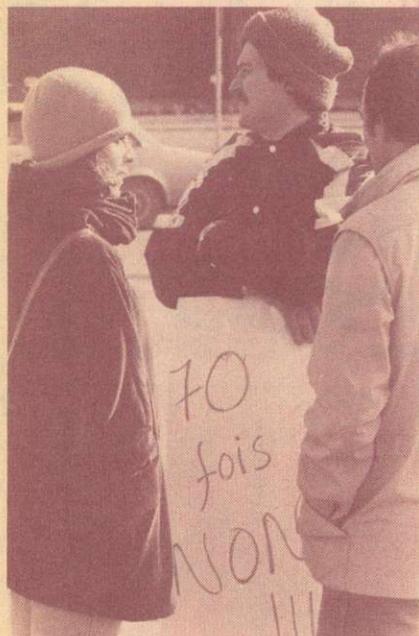
...du ministre des
...Paris, sous la
...Lac, a été mis
...à une impasse. Il
...cette décision
...généralistes de Québec
...généralistes de Québec
...en fait de démission
...de ses représentants
...budget de la province
...ministre est gouverner
...expliqué une pu-
...sation de la loi 96
...pour le fait que
...un point d'effort de re-
...des employés de la re-
...de 570 à 610 par
...
...afin de leur d'ac-
...traine pour régu-
...à l'élaboration
...de la loi 96.

...comme pour un autre moyen. Ils
...proposent également que les salaires
...des plus faibles soient garantis
...ment d'ici six semaines, et qu'ils
...gels à compter du 1er juillet 1997.
...C'est alors qu'une semaine syndi-
...que des personnels de soutien du
...CEGEP Sorel-Tracy, représentant
...des salariés, ont fait à la fin de ces
...démarches, soulignant à juste titre
...que les cadres avaient touché une
...augmentation de 10%.

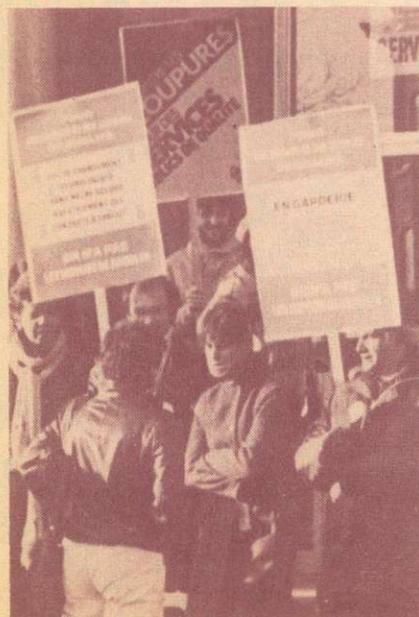
...Le ministre vérifie donc, dans
...ce domaine, l'existence de la res-
...présentant du gouvernement, à la
...direction du CEGEP Sorel-Tracy a
...été élu un élu. Le ministre en-
...sive sur cette situation de minis-
...des Finances a donc rassuré à
...une certaine mesure de la part des
...autorités du CEGEP, non pas sur
...son futur statut, mais plutôt sur
...son statut actuel, qui est celui d'un
...CEGEP Sorel-Tracy.

**les informations radio et télévision
sur les négociations du secteur public**

- **cable, canal 25** du 22 au 24 novembre et du 28 au 30 novembre, à 23 heures. Pour Québec, Montréal et sa rive-sud
- **SOVI la télévision communautaire de Sorel** le lundi de chaque semaine à 18 heures
- **CJSO Sorel pour le conseil central:** lundi 18h50 et vendredi 19h. **pour le secteur public:** le mardi à 18h50 et le jeudi à 19h.
- **CHLC radio côte-Nord** à l'émission **carrefour**, à 11 heures, tous les jeudis matin
- **CKRL-MF Québec le trait d'union syndical**, le jeudi, à 10 heures ainsi que le collectif d'information, tous les jours de 17 à 18 heures.
- **GIBL-MF Montréal** dans le cadre de l'émission quotidienne d'information, de 17 à 18 heures
- **CHOC-MF Jonquière**, dans le cadre de l'émission quotidienne d'information
- **TVCRA la télévision communautaire de Thetford-Mines** des émissions les 10 et 17 novembre ainsi que les 1er et 8 décembre, à 19 heures, au canal 9



Les professeurs du collège de St-Jean-sur-Richelieu



Le débrayage de 24 heures du secteur public, le 10 novembre, a été le plus réussi de tous les débrayages en front commun depuis 1972, année du premier front commun, au cours duquel furent emprisonnés les présidents des trois centrales. Selon les rapports qui nous sont parvenus, il n'y a eu aucune bavure importante au niveau des lignes de piquetage et des services essentiels.

Nous publions dans ces pages les informations qui nous sont parvenues des comités régionaux d'information. Merci pour la collaboration.

les garderies disent à Lévesque

“Nous sommes les plus bas salarié-e-s, qu'attendez-vous pour agir?”

Les travailleuses et travailleurs en garderie de la région de Québec ont profité du débrayage de 24 heures pour aller occuper le bureau de Pauline Marois, ministre responsable de la condition féminine dans le gouvernement Lévesque. Ces travailleuses et travailleurs voulaient faire savoir au ministre et au gouvernement qu'ils sont sérieux lorsqu'ils demandent à être présents à la table centrale de négociation.

Les travailleuses et travailleurs en garderie sont et de loin les plus bas salarié-e-s du secteur public. Ils disent donc que le gouvernement devrait être conséquent puisqu'il déclare vouloir aider les bas salarié-e-s.

Dans un télégramme envoyé au premier ministre, les travailleuses

et travailleurs en garderie de Québec concluaient:

“De plus, les garderies sont actuellement menacées de fermeture à moyen terme. En effet, dans le contexte actuel de mises-à-pied, de coupures de postes, de coupures de salaires et d'inflation, beaucoup de parents n'ont plus les moyens d'envoyer leurs enfants à la garderie.

Si vous acceptez, monsieur le premier ministre, d'intervenir afin que votre gouvernement négocie et paie les salaires et bénéfices marginaux des travailleuses et travailleurs de garderies, vous reconnaîtrez ainsi l'importance sociale des garderies, vous améliorerez le sort des travailleuses et des travailleurs de garderies, vous allégeriez le fardeau financier des parents et vous assurerez la survie et l'expansion du réseau des garderies.”

À Rimouski les syndiqués-és ont dû mettre la charrue devant les "boeufs"!

Le cœur du Bas St-Laurent a battu la semaine dernière puisque c'est massivement que les travailleuses et les travailleurs du secteur public CSN ont participé au débrayage de 24 heures.

Aux prises avec une épidémie de fermetures dans le secteur privé, Rimouski, ville de service, tient le coup, mais la population est très inquiète. De nouvelles coupures budgétaires dans le secteur public auraient des conséquences dramatiques sur l'ensemble de l'économie de la région.



Malgré le froid, les travailleuses et travailleurs de l'hôpital de Val d'Or ont tenu les lignes de piquetage pendant toute la nuit devant l'établissement. Dans la journée, les travailleuses et les travailleurs des autres fédérations et des autres centrales ont participé à de nombreuses activités.

Dans cette région du Québec, les liens entre les centrales remontent à plusieurs années de lutte et ce n'est pas la première bataille que les syndiqués-és des trois centrales font ensemble!



Tous les syndicats de la région de Baie-Comeau/Hauterive ont participé au 24 heures. Des manifestations ont eu lieu aux Escoumins et à Bergeronnes, avec la participation des autres centrales. Aux dires d'un bon nombre de syndiqué-e-s de la région, le 24 heures a été une réussite.



Le 24 heures au Saguenay/Lac St-Jean ont été un succès. Dans cette région, particulièrement touchée par la crise, où des syndicats du secteur privé ont fait ces dernières années de longues et dures grèves, les travailleuses et travailleurs du secteur public ont débrayé en masse. Sur notre photo, la ligne de piquetage devant le cegep de Chicoutimi.

10 nov. 82

Salut Jean-Anne,
 La belle parade qu'on a eue!
 C'était de toute beauté! les syndicats
 ont commencé par faire du piquetage devant
 leurs boîtes ce matin. On se rejoignait devant
 l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme pour nuire; il y avait
 des autobus qui partaient de la belle dans le nord et
 de Rosemère et St-Eustache dans le sud.

Ah la belle parade qu'on a eue à St-Jérôme



A midi, il y avait foule à l'Hôtel-Dieu: la CEQ, la FTQ, le SPIAL, le SPIIQ
 étaient de la partie. On calculait qu'il y avait au moins 600 personnes.
 La parade a commencé à l'hôpital pour se rendre chez le député Deane, que
 l'on n'a pas vu, puis on a continué jusqu'au Cégep de St-Jérôme pour
 finir à l'hôtel la pointe, lieu de ralliement. Tout s'est déroulé à
 merveille, aucun problème! (...) Les discours (trois courts) ont suivi:
 nous avons eu, entre autres, la participation de M. Décarie, un patient
 de l'Hôtel-Dieu depuis plus de 1 an, qui est venu nous démontrer les
 effets des coupures et donner son appui aux travailleurs du secteur
 public; c'était de toute beauté! Il serait d'ailleurs très intéressé à ren-
 contre Brunet! Ce matin, pour la première fois, il a reçu la visite
 des boss de l'hôpital; il n'avait rien à leur dire, sinon que tout allait
 bien! (en temps de débrayage!) (...) A 15 heures, tout le monde
 reprenait l'autobus pour retourner chez-eux. (...)
 En résumé, c'est un succès dans la région; seulement
 deux syndicats ne sont pas sortis. Trois syndicats qui
 n'avaient pas leur mandat ont respecté les lignes.
 Pour les autres, tout a été à merveille!
 Une belle, belle, belle journée!
 A la prochaine!
 Céline



Dans cette région, treize syndicats de la fédération des affaires sociales ont débrayé mercredi dernier, soit 3,500 syndiquées sur 4,500. Au cours de la journée les autres syndiquées-és des autres fédérations ont effectué une tournée des lignes de piquetage pour

animer leurs camarades et leur démontrer leur solidarité. Soulignons aussi qu'un groupe de travailleuses et de travailleurs du CLSC est allé prêter main forte à un syndicat du SCFP qui a débrayé au foyer St-Joseph.

L'opération durant la journée a été principalement accentuée sur l'information aux bénéficiaires à qui l'on a distribué massivement des tracts sur l'état actuel de la négociation.

Plus de trois cent syndiquées-és de l'hôpital régional de la Mauricie se sont par la suite rassemblés à l'Hôtel des Chutes pour faire le point sur la journée et discuter ensemble des principales revendications.

Malgré le froid persistant de mercredi dernier, les travailleuses et les travailleurs des principaux établissements de la Fédération des Affaires Sociales de Shawinigan ont débrayé dans l'enthousiasme



sur les lignes à l'hôpital de Verdun

Il semble que depuis le début des négociations et surtout, depuis que le gouvernement, à grand renfort de propagande sur les soi-disant privilèges des travailleuses et des travailleurs du secteur public, c'est avec beaucoup d'agressivité et de rancœur, il faut bien le dire, que les syndiquées-és parlent actuellement du gouvernement péquiste et de ses choix politiques. (Heureusement pour lui qu'il n'y a pas d'élection demain!)

Les travailleuses et travailleurs que nous avons rencontrés sur les lignes de piquetage devant l'hôpital de Verdun sont profondément déçus de l'attitude du gouvernement.

La démagogie avec laquelle il a divisé les travailleuses et les travailleurs des secteurs public et privé est, selon eux, un procédé odieux et méprisant pour l'ensemble de la population.

Céline Masson est infirmière et pour elle, il est clair que le gouvernement veut briser les syndicats du secteur public. "Il veut absolument baisser nos conditions de travail. Quand il nous aura passé sur le dos, il ne restera plus grand place non plus

pour les revendications du secteur privé. Moi j'en connais du privé qui gagne plus que moi!

La question ce n'est le privé et le public, c'est que le gouvernement ne veut pas faire payer ceux qui ont le pouvoir!

Qu'il fasse donc payer les députés, les médecins, les présidents d'entreprises, les cadres... Que Lévesque baisse donc son salaire à 25,000\$ juste pour voir!"

Pour Daniel Courchênes, préposé à l'entretien ménager, "ce qui est le plus difficile à comprendre, c'est que la population ne voit pas ce qui se passe vraiment dans le secteur public. Pour la population, nous sommes des HORS LA LOI, on est toujours en désobéissance civile parce que notre "BOSS" a le pouvoir de faire des lois quand ça lui plaît."

Cette incompréhension généralisée de la situation dans le secteur public démontre à quel point la pro-

pagande du gouvernement depuis des mois a fait son chemin dans la population. "J'ai été obligé de montrer mon chèque de paie à des bénéficiaires parce que le directeur leur avait dit, lors d'une réunion au mois d'avril, que l'on gagnait en moyenne, ici, \$25,000. par année. Après douze ans, on a réussi à peine à s'arracher \$18,000!"

Selon Johanne Beauchemin, coordonnatrice du syndicat de l'hôpital de Verdun, "la loi 70 étouffe notre revendication salariale à tel point que les gens sont rendus à s'imaginer que ça va être un cadeau si l'on réussit à garder ce que nous avons déjà."

Le gouvernement a semé la division et fait croire à l'ensemble de la population que le secteur public passe à travers la crise comme si elle n'existait pas.

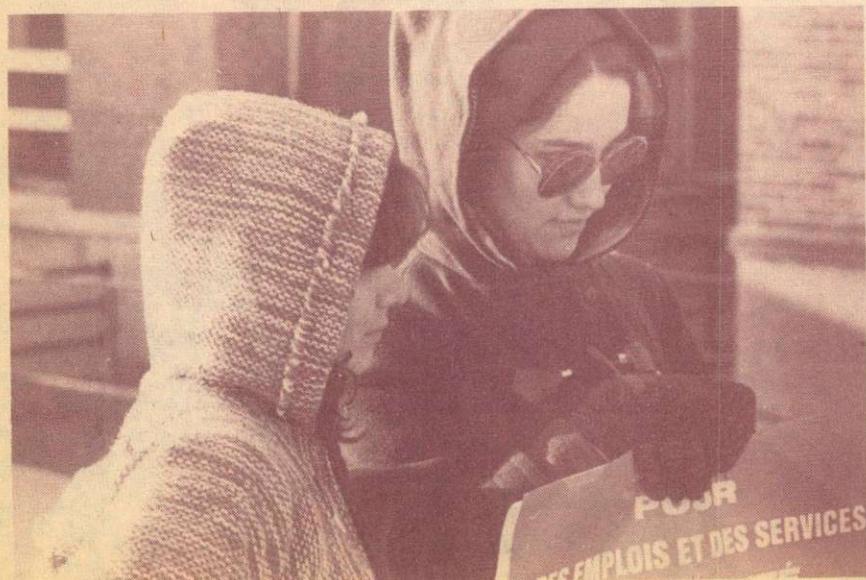
"Nos demandes salariales sont justifiées, ont toujours tenu compte de la réduction des écarts entre les bas et les hauts salariés-és!"

En ce qui concerne l'issue de la négociation, Johanne Beauchemin estime que le secteur privé en subira les conséquences directement.

"Plutôt que de rabaisser les conditions de travail du secteur public, le gouvernement devrait aider davantage le privé à s'organiser, à se syndiquer. C'est déjà difficile dans ce secteur quand on est syndiqué, ce que ça doit être quand on ne l'est pas!"

Le président de SEAGRAM'S pourrait peut-être partager son salaire de \$1,600,000 par année avec ses employées-és."

Le travail partagé c'est nécessaire nous disent-ils tous, alors partageons aussi le salaire des présidents!



“Si le gouvernement met en application ses offres, 40 enseignantes et enseignants du collège de Thetford se retrouveront au chômage.”



C'est en front commun que les travailleuses et les travailleurs du Secteur public à Thetford Mines sont allés manifester devant la Commission scolaire locale.

Ces 40 mises-à-pied signifient une augmentation de la tâche pour chaque enseignante et enseignant de 25%.

Dans les faits, le nombre d'enseignantes et d'enseignants au Cégep de Thetford-Mines passerait de 130 à 90 professeurs à temps plein.

Quant au nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe, il passera de 30 à 40. Comment peut-on encore parler de qualité de l'enseignement? Les enseignantes et enseignants du Collège de Thetford ont tenu une conférence de presse mercredi dernier pour faire connaître à la population leurs principales re-

vendications et dénoncer l'attitude méprisante du gouvernement Lévésque envers le secteur public et l'ensemble de la population.

“nous étions prêts à un compromis”

Pour les enseignantes et les enseignants du Cégep de Thetford-Mines, les demandes du Front commun tiennent compte du contexte économique actuel. *“Nous demandons la même tâche d'enseignement qu'auparavant.”*

“Nous demandons les mêmes conditions de sécurité d'emploi, qui d'ailleurs, prévalent dans tout le secteur public.”

Quant au salaire, nous demandons le gel du salaire à la fin de la convention collective jusqu'au premier juillet 83 et par la suite, l'indexation basée sur le salaire moyen. Ce type d'indexation favorise les bas-salariées-és et permet de réduire l'écart entre les salaires.”

Les enseignantes et les enseignants de Thetford ont tenu à souligner les besoins croissants de la population de leur région en matière d'éducation. *“Cette année, i y a eu une hausse importante de la clientèle étudiante. Des chômeuses-eurs reviennent au Cégep pour parfaire leur formation. Il faut leur offrir une éducation de qualité. D'ici 1990, il faut s'attendre à des bouleversements technologiques majeurs. Il faut former une main-d'oeuvre capable d'y faire face.”*

Devant cet état de fait, les professeurs de Thetford ont tenu à rappeler au gouvernement que la situation que vit actuellement la clientèle de l'éducation aux adultes est inacceptable. Ils ont rappelé l'urgence que les enseignantes et enseignants à l'éducation aux adultes soient traités comme ceux et celles des cours réguliers. La qualité de l'enseignement aux adultes ne pouvant être garantie sans cela.

Les représentant-e-s du syndicat des Professeurs du Collège de l'Amiante ont donné une conférence de presse la journée du 10 novembre pour dénoncer l'attitude du gouvernement depuis le début des négociations



...petites nouvelles...



droit au travail

l'Évangéline: que sont devenus les médiateurs?

Le 6 octobre, peu de temps après la fermeture du seul quotidien acadien des Maritimes, l'Évangéline, de Moncton, le gouvernement Hatfield s'est déclaré disposé à garantir un prêt pouvant aller jusqu'à \$500,000 afin d'assurer la relance du journal. Les élections s'en venaient et Hatfield a gagné: un grand nombre de votes acadiens se sont d'ailleurs reporté sur lui plutôt que d'aller au traditionnel parti libéral. Mais depuis? Rien! Il n'y a plus de médiateur. Ils se sont transformés en conseillers du gouvernement pour voir à ce que, si le quotidien disparaît, il n'aille pas vers la faillite. Autrement dit, une troisième partie dans le conflit. C'est pourquoi le syndicat des imprimeurs acadiens (FNC-CSN) veut maintenant un vrai médiateur pour faire avancer le dossier.

les municipaux de Chapais veulent notre appui

En conflit depuis le 3 septembre dernier, les employé-e-s municipaux de Chapais ne veulent pas payer pour les erreurs de l'ancienne administration

de la ville. De plus, ils ont besoin d'argent pour résister tant qu'il faudra et à défaut d'argent des appuis. Voici leur adresse:

**le syndicat des employés
municipaux de Chapais
(CSN)**
case postale 278
Chapais G0W 1H0

une association contre le racisme invite 12,000 congressistes à boycotter le Méri dien

Le comité international contre le racisme, qui participe au congrès de l'association américaine de médecine préventive du 15 au 19 novembre, et qui se tient dans plusieurs hôtels de la métropole, a invité les 12,000 participants et participantes à ce congrès à appuyer les employé(e)s de l'hôtel Méridien en annulant leurs réservations à cet hôtel et en ne franchissant pas les lignes de piquetage.

Les 325 salarié(e)s du Méridien, affiliés à la CSN, sont en lock-out depuis le premier novembre dernier et ils revendiquent outre l'abolition du travail du personnel cadre, que les vacances des employé-e-s à pourboire soient calculées à compter des revenus déclarés. Et la parité salariale avec les salarié-e-s de l'hôtel les Quatre Saisons.

rejet des offres à la scierie Campeau

Réunis en assemblée générale, samedi, le 13 novembre 1982, les travailleurs de la scierie Cam-

peau, à Roberval, ont rejeté à l'unanimité l'offre globale et finale de la compagnie Campeau déposée le 10 novembre 1982.

La proposition de la cie Campeau était une reconduction intégrale de la convention pour un an, le gel des salaires pour la même période, plus le retrait du grief collectif sur la clause d'indexation qui représente un réajustement de 17 cents l'heure.

La compagnie avait décidé de fermer ses portes le 18 décembre 1981, sans pré-avis de mise-à-pied jusqu'au 2 août.

C'est le 30 juillet 1982 que les syndiqués ont contribué à la réouverture de l'entreprise en prêtant à la compagnie le pécule de vacances de chacun, ce qui représente une somme d'environ \$300,000 jusqu'au 17 décembre 1982.

La bonne foi des travailleurs a ses limites et Campeau doit assumer seul les frais de son ancienne administration.



vote de grève chez les municipaux de St-Hyacinthe

Les employés municipaux de St-Hyacinthe, environ 100 membres, sont en négociation depuis six mois. L'employeur a fait des offres et des demandes

sur plusieurs points qui grugent les acquis de ces travailleurs.

Réunis en assemblée générale le 10 novembre, les travailleurs ont rejeté à l'unanimité les offres de l'employeur. Ils ont voté à 98% des moyens de pression incluant la grève à être déclenchée au moment opportun.

rien ne va plus à CJLM Joliette

Rien ne va plus à CJLM 1350, à Joliette, depuis le début novembre alors que la partie patronale, lors de la première séance de conciliation, à Montréal, a fait preuve d'arrogance et de mépris envers ses dix employé-e-s syndiqué-e-s en déposant un ensemble de propositions qui constituent un recul inacceptable pour les syndiqué-e-s de cette station de radio de Lanaudière.

Depuis maintenant plus de neuf mois, les travailleuses et travailleurs syndiqués de cette station se sont imposés, à la demande de l'employeur, des coupures importantes de salaire et de bénéfices, sabrant ainsi largement dans leur convention de travail pourtant signée par les deux parties.

À la demande de l'employeur qui évoquait une situation économique difficile, les syndiqué-e-s de CJLM ont accepté de juin à septembre 1982 — un programme fédéral de travail partagé qui a ainsi permis à la station d'économiser des sommes importantes.

Depuis plusieurs semaines, le président-directeur-général, Jean-Pierre Dubois, ne respecte pas la

...petites nouvelles...

convention qu'il avait pourtant signée en 1979.

Devant cette attitude négative du directeur-général, le syndicat général des communications CSN (section CJLM) a décidé de prendre tous les moyens nécessaires, y compris la grève générale.

Toutefois, malgré les nombreuses contraintes que vivent actuellement les employé-e-s de CJLM, ces dernier-e-s feront en sorte que le droit du public à l'information soit maintenu à CJLM.

• • •

retour au travail chez Surentec

Après plus de six mois de grève, les quelque 35 employé-e-s de la compagnie lavalloise d'entretien ménager Surentec, membres de la CSN, ont ratifié une deuxième convention collective effective à la signature et qui se terminera le 11 novembre 1984.

Le rappel au travail se fera selon la liste d'ancienneté et d'autre part, les syndiqué-e-s peuvent refuser à trois occasions de rentrer au travail s'ils sont convoqués pour des contrats d'une durée moindre que leur semaine régulière de travail. C'est supérieur à ce que prévoit le décret de l'entretien ménager.

Au chapitre des congés fériés, ces salarié-e-s ont aussi obtenu des avantages substantiels en allant se chercher, par exemple, trois jours fériés les fins de semaines de Noël et du jour de l'an.

Le président du syndicat, Pierre Sanschagrin, a déclaré que "c'est la ténacité des travailleurs et travailleuses de Surentec qui leur a per-

mis de décrocher des avantages supérieurs au décret de l'entretien ménager".

• • •



les ateliers du progrès du Saguenay à la CSN

Les employés des Ateliers du Progrès du Saguenay, qui édite Le Quotidien (32,500 exemplaires) et Progrès-Dimanche (55,000 exemplaires), ont demandé majoritairement d'être représentés par un syndicat affilié à la CSN.

La soixantaine d'employés, typistes, monteurs, graphistes, pressiers et autres métiers de l'imprimerie faisaient partie de l'International Typographical Union (ITU), local 302, depuis 1973.

C'est le deuxième groupe d'importance que perd l'I.T.U. au Saguenay en quatre ans. Les 24 employés de bureau de la même entreprise de presse les avaient précédés en 1978.

Les employés des ateliers étaient insatisfaits des services de l'union américaine et se sont plaints d'un manque de protection de sa part alors que les effectifs des ateliers ont été licenciés dans une proportion de 30% en 2 ans. De plus, les 22 journalistes du Quotidien et du Progrès-Dimanche, qui faisaient partie depuis 10 ans d'un syndicat distinct affilié à la CSN, ont rejoint les rangs du syndi-

cat des employés de bureau et de l'information (CSN) qui regroupera aussi les 24 employés de bureau.

• • •

Zéphir Textile passe à la CSN

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Zéphir Textile, affilié à la CSN, recevra bientôt son certificat d'accréditation du ministère du travail pour représenter les 200 employé-e-s de cette usine de Ormstown, dans la région de Valleyfield.

Un vote d'allégeance syndicale sous surveillance du ministère a donné les résultats suivants: CSN 152, Ouvriers unis du textile d'Amérique 51. Cette union américaine détenait le certificat d'accréditation pour représenter ces ouvriers et ouvrières depuis 30 ans.

• • •

Talon Mears Metro

D'autre part, l'Association des employés de Talon Mears Metro de Montréal vient de conclure avec la CSN une entente de services qui lui permet de se libérer du spécialiste des syndicats de boutique Michel Craig. Accréditée depuis avril 1981, l'Association regroupe les 120 employé-e-s de cette usine de chaussures montréalaise.

• • •

Produits Norol

Enfin, le Syndicat des employés des produits Norol (CSN) vient de recevoir son certificat d'accréditation pour représenter les 30 employés de cette entreprise de viandes en gros et détail de Montréal.



nouvelles publications

vision et travail (1 et 2)

L'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) vient de publier deux bulletins (20 et 21) portant sur les problèmes de vision au travail. Le premier bulletin (20) porte sur la protection oculaire et l'une des conclusions importantes est que la solution n'est pas de faire porter des lunettes à tout le monde. Après avoir tracé un portrait de la situation actuelle de la sécurité et des dommages reliés à la vision au travail, l'étude examine le fonctionnement de l'oeil, les risques auxquels nos yeux sont soumis et leurs conséquences sur la santé, les normes et les règlements actuels et leur efficacité (?). Le dernier chapitre conclue avec un programme de protection oculaire complet. Le second bulletin (21) porte sur les tâches visuelles: qu'il s'agisse de couture, d'écriture ou de surveillance, l'oeil fait un travail musculaire et mental et il subit des contraintes. Qu'est-ce que le travail visuel, quels en sont les conséquences, quelles sont les contraintes? Le dernier chapitre étudie le travail sur écran cathodique et suggère un ensemble de recommandations.

En vente à la CSN au centre de documentation au coût de \$3.

M. Lévesque

*Aujourd'hui,
plus que jamais
nous défendons nos emplois*

PARCE QUE NOS EMPLOIS SONT UTILES POUR LA SOCIÉTÉ

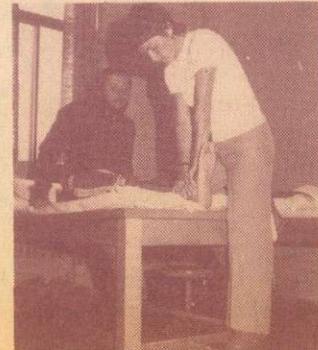
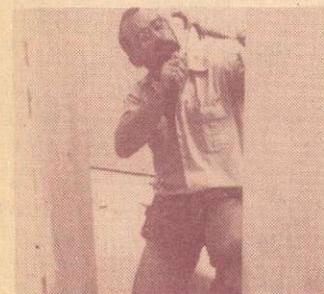
Les services sociaux, les services de santé, les services d'éducation permettent à la population de mieux vivre. Ce n'est plus comme avant, quand on s'endettait pour la vie lorsqu'une maladie grave frappait la famille.

Dans les écoles, les hôpitaux, les CEGEP, les centres d'accueil, les CSS, les commissions scolaires, les CLSC, nous sommes des milliers de femmes et d'hommes à assurer à la population des services collectifs que nous voulons de la meilleure qualité possible.

Nous refusons qu'un gouvernement, sous le prétexte d'un déficit budgétaire, mette la hache dans tout ce qui a été bâti depuis 20 ans.

Plus que jamais, à cause de la misère créée par le chômage, il faut maintenir et améliorer le niveau des services collectifs. Parce que ce sont les plus démunis qui sont les premiers à souffrir de la réduction des services. Plus la situation économique est mauvaise, plus les besoins sociaux augmentent; l'éducation aux adultes, par exemple, pur mieux faire face aux réalités nouvelles de la vie et du travail.

Nous affirmons que la protection des services collectifs de santé et d'éducation passe par la protection des emplois de celles et de ceux qui assurent ces services tous les jours.



PARCE QUE C'EST NORMAL DE VOULOIR TRAVAILLER

Près d'un million de personnes dépendent, pour vivre, des femmes et des hommes qui gagnent leur vie dans les services collectifs québécois. Comment donc le gouvernement peut-il dire qu'il s'attaque au chômage en réduisant les emplois dans le secteur public?

Fermer un hôpital, fermer une école, cela n'amène pas l'ouverture d'une usine...

Le gouvernement s'attaque à nos salaires: coupures de 20% prévues pour le 1^{er} janvier. Cela s'ajoute à l'insécurité d'emploi qui s'installe.

Dans le réseau de la santé, par exemple, près d'un emploi sur deux est à temps partiel, occasionnel, sur appel. C'est la loi de l'offre et de la demande des compagnies. Ce sont les femmes, qui occupent les deux-tiers des emplois dans les services publics, qui sont les plus touchées par l'insécurité, l'inquiétude.

Depuis un an, c'est par le mépris que le gouvernement a répondu à nos propositions portant sur la protection de l'emploi.

Nous affirmons que c'est légitime de vouloir travailler; et qu'après toutes les coupures faites ces dernières années, c'est normal d'exiger un plancher d'emploi. C'est pas possible de descendre plus bas.



CSN